

NOTICE D'INFORMATIONS ET CONSEILS

Pour réussir votre projet, suivre les recommandations ci-dessous

1. L'ÉTUDE DU SOL : INDISPENSABLE.

Nous vous conseillons de réaliser une étude de sol qui pourra éventuellement être consultée par votre technicien Mercier.

2. LA PRÉPARATION DU SOL : DÉTERMINANTE.

Une bonne préparation de votre sol est déterminante pour le développement des jeunes plants. Il est important de toujours travailler sur sols secs et ressuyés pour éviter les tassements. Les outils, de type herse rotative, doivent être utilisés au dernier moment avant la plantation. Validez la bonne préparation de vos sols à l'aide d'un piquet de 80 cm de long et de 3 cm de diamètre. Vous devez pouvoir l'enfoncer sans difficulté sur 30 cm, y compris au niveau des passages de roues du tracteur. La plantation ne doit pas s'effectuer sur un sol « motteux ».

3. LA CONSERVATION DE VOS PLANTS : PRUDENCE.

a. Les plants livrés en cartons (traditionnels racines nues et plants en pot d'automne)

Le carton Mercier permet de préserver vos plants. Il doit rester fermé jusqu'à la plantation.

La durée de conservation varie selon la saison et les conditions de stockage :

- 8 jours après livraison si la température de stockage est comprise entre 12 °C et 18 °C.
- Au maximum 3 semaines si la température de stockage est comprise entre 2 °C et 12 °C.

Pendant la plantation, ne jamais laisser les plants exposés au soleil et au vent.

b. Les plants en pot livrés en cagettes (plants en pot de printemps et d'automne)

Il est indispensable de les préserver de la sécheresse, du vent et du soleil. Le terreau doit quotidiennement rester humide. Ne pas laisser les plants dans le noir.



4. LA PLANTATION DE VOS PLANTS : PRÉCISION.

a. L'hydratation. PRÉCONISÉE.

L'immersion de vos plants traditionnels racines nues est un plus. Pour cela, utilisez des eaux claires et fraîches et ne pas excéder 24 heures de bain.

b. L'arrosage après plantation. INDISPENSABLE.

Pour les plants traditionnels racines nues, un arrosage de 2 à 3 litres par plant est indispensable pour assurer un bon scellement et un bon démarrage. En arrosant systématiquement, vous sécurisez la reprise.

Pour les plants en pot en végétation, un arrosage d'un minimum de 10 litres par plant est OBLIGATOIRE dans les 24 heures après plantation. Les plants en pot au stade végétatif sont très sensibles à la sécheresse. Il faut IMPÉRATIVEMENT que le terreau (racines) reste humide. Veillez bien à ce que l'eau de l'arrosage atteigne les racines. N'hésitez pas à effectuer des sondages à 30 cm pour valider la qualité de l'arrosage.



5. L'ENTRETIEN JUSQU'À L'AOÛTEMENT COMPLET : LES RISQUES SUBSISTENT.

- **Herbe** : AUCUNE HERBE LA PREMIÈRE ANNÉE car elle concurrence sérieusement les jeunes plants.
- **Travail du sol** : Binez et griffez régulièrement les terrains pour aérer et casser les couches de battance.
- **Protection** : Dissuadez les prédateurs (lapins, lièvres, etc.) et protégez les jeunes plants.
- **Arrosage** : Surveillez les besoins en eau des jeunes plants en contrôlant l'humidité au niveau des racines. En cas de nécessité, arroser 2 à 3 litres par plants.
- **Attache** : L'attache des jeunes pousses s'avère indispensable pour éviter les dégâts du vent.
- **Herbicides** : Proscrivez tout contact des jeunes plants avec des herbicides (consulter les notices et préconisations lors de l'utilisation sur des plants de moins de 3 ans).
- **Vigueur** : Respectez l'équilibre entre le système racinaire et le système foliaire.



6. LE CONTRÔLE DES MALADIES CRYPTOGAMIQUES ET L'AOÛTEMENT : VIGILANCE.

Les plants atteints de maladies cryptogamiques n'ont pas de réserves et aouissent moins bien. Ils sont plus fragiles et sensibles et ne reprennent pas au printemps suivant. Faites régulièrement des traitements fongicides adaptés à partir de fin septembre et jusqu'à fin octobre (jusqu'au parfait aouissement des yeux de la base des plants), en effectuant des traitements à base de cuivre.

TOUS VOS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE TAILLE DOIVENT AVOIR POUR OBJECTIF DE FAVORISER L'ENRACINEMENT DES JEUNES PLANTS ET NON LA MISE EN PRODUCTION.

www.mercier-groupe.com

SARL MERCIER FRERES, Pépiniériste Viticole Expert - 16 rue de la chaignée, 85770 VIX

SARL au capital de : 2.000.000 € | SIRET 343.656.237.00017 - NAF 0130Z | N°Intracommunautaire : FR 52.343.656.237

RCS La Roche-Sur-Yon 343 656 237 | Agrément FranceAgriMer 02.85.303.001 ABDF

NOTICE D'INFORMATIONS ET CONSEILS

Gestion des retours et réclamations

7. LA GESTION DES RETOURS DE PLANTS NON UTILISÉS. SOUS CONDITIONS.

Nous tolérons 2% de retour maximum. Il est donc essentiel de bien calculer vos besoins au moment de la commande, votre technicien peut vous accompagner en ce sens.

Nous nous réservons le droit de refuser le retour de vos plants si nous constatons une altération de la qualité physiologique liée à une mauvaise conservation ou une rupture de la traçabilité. Dans ces deux cas, nous considérons les plants comme non marchands.

8. LA GESTION DES ÉCHECS ET LES RÉCLAMATIONS. SELON LES CAUSES.

Dans la plupart des échecs, on retrouve une conjonction de facteurs et non pas un seul facteur. Exemple : présence de mildiou + gel ou présence de mauvaises herbes + sécheresse.

Les plants sont garantis conformes à la réglementation en vigueur définie par FranceAgriMer. Par conséquent, **Mercier garantit qu'ils sont exempts de vices de production au moment de la livraison et se limite au remplacement des plants n'ayant pas débourrés ou morts dans des conditions normales d'utilisation et de culture.**

AUCUNE RÉCLAMATION NE SAURAIT ÊTRE ACCEPTÉE DANS LES CAS SUIVANTS :

- sols mal préparés, asphyxiants ou phytotoxiques,
- mauvais stockage des plants livrés,
- défaut d'entretien du plantier,
- présence d'herbe durant le premier cycle végétatif,
- présence de maladies cryptogamiques,
- désordre lié aux animaux prédateurs,
- incident pédoclimatique (intempérie, mouillère, vent, gelée, grêle, sécheresse, coup de chaud),
- erreur humaine (arrosage, traitements, taille, intercep, présence d'herbicides sur les jeunes plants, etc.),
- toute demande de livraison retardée à votre demande après le 30 juin de la campagne en cours.



En tant que professionnel de la viticulture, vous restez le seul responsable de la préparation de vos sols et du bon entretien de votre parcelle conformément à cette notice d'utilisation.

Cette fiche technique est non-exhaustive. Toutes les réclamations doivent être portées à la connaissance de votre technicien Mercier dans les 48 heures qui suivent le constat.

Votre technicien Mercier est là pour vous accompagner dans la réussite de votre projet. N'hésitez pas à le consulter pour tout complément d'information.

*« La vigne n'est pas ingrate.
Ce qu'on lui apporte dans sa jeunesse, elle le rend au centuple dans sa vie.
Aussi, accordez-lui tout le nécessaire lorsque vous la plantez. »*

L'équipe Mercier

www.mercier-groupe.com

SARL MERCIER FRERES, Pépinieriste Viticole Expert - 16 rue de la chagnée, 85770 VIX

SARL au capital de : 2.000.000 € | SIRET 343.656.237.00017 - NAF 0130Z | N°Intracommunautaire : FR 52.343.656.237

RCS La Roche-Sur-Yon 343 656 237 | Agrément FranceAgriMer 02.85.303.001 ABDF